Comptabilité

Comment gérer une erreur de saisie de moyen de paiement sur un encaissement ?

Une fois un encaissement terminé, il n'est plus modifiable.

La solution consiste à en recréer un nouveau avec le bon moyen de paiement, puis de supprimer l'encaissement erroné.

dans l'onglet **Finances** de la fiche **Personnes.**

Pour le supprimer, utiliser le bouton

Il faut d'abord créer le nouvel encaissement avant de supprimer l'ancien, afin d'éviter de faire passer le porte-monnaie en négatif (et d'avoir des écritures comptables complexes).

Référence ID de l'article : #1061
Auteur : adminard
Dernière mise à jour : 2023-02-16 11:31

(c) 2025 ARD <sav@ard.fr> | 18/07/2025 20:29
URL: http://faq-ard.fr/faq/content/5/62/fr/comment-gerer-une-erreur-de-saisie-de-moyen-de-paiement-sur-un-encaissement-.html